

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 30 septembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 83,19% de l'actif total au 30 septembre 2022.

Nous signalons également que la SICAV BNA détient dans son portefeuille, au 30 septembre 2022 des titres émis par la société STA qui représentent 10,46% du total de son actif arrêté à la même date, soit 0,46% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 20 octobre 2022

Le commissaire aux comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)	Notes	30 septembre 2022	30 septembre 2021	31 décembre 2021
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	2 166 690	2 015 663	1 972 811
- Actions et droits rattachés		2 068 568	1 917 969	1 873 792
- Titres OPCVM		98 122	97 694	99 019
Placements monétaires et disponibilités :		433 704	341 402	326 474
-Placements à terme	3.2	433 022	339 878	325 317
-Disponibilités		682	1 524	1 157
Débiteurs divers (jetons de présence...)		4 007	4 070	27
TOTAL ACTIF		2 604 401	2 361 135	2 299 312
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	8 871	8 128	8 385
Autres créditeurs divers	3.4	33 005	31 709	25 779
Total passif		41 876	39 837	34 164
ACTIF NET				
Capital		2 472 977	2 264 866	2 222 004
Capital en nominal :	3.5	2 322 300	2 320 800	2 320 800
-Capital début de période		2 320 800	2 320 800	2 320 800
-Émission en nominal		27 500	-	-
-Rachat en nominal		-26 000	-	-
Sommes non distribuables	3.6	150 677	-55 934	-98 796
Sommes distribuables :		89 548	56 432	43 144
- Sommes distribuables de la période	3.7	89 526	56 410	43 122
-Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
-Report à nouveau		22	22	22
Actif net		2 562 525	2 321 298	2 265 148
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 604 401	2 361 135	2 299 312

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	62 319	138 352	46 552	107 135	107 135
- Dividendes des actions		62 319	133 358	46 552	102 228	102 228
- Revenus des titres OPCVM		-	4 994	-	4 907	4 907
Revenus des placements monétaires	4.2	7 546	17 416	5 309	16 292	21 762
Total des revenus des placements		69 865	155 768	51 861	123 427	128 897
Charges de gestion des placements	4.3	-8 871	-25 228	-8 129	-23 494	-31 878
Revenus nets des placements		60 994	130 540	43 732	99 933	97 019
Autres charges d'exploitation	4.4	-14 280	-42 296	-14 756	-43 523	-53 897
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		46 714	88 244	28 976	56 410	43 122
Régularisation du résultat d'exploitation		1 090	1 282	-	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		47 804	89 526	28 976	56 410	43 122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 090	-1 282	-	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		188 074	174 494	125 305	136 551	93 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	73 717	8 668	8 668	8 668
Frais de négociation de titres		-	-1 293	-304	-776	-776
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		188 074	246 918	133 669	144 443	101 581
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		234 788	335 162	162 645	200 853	144 703

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31 décembre 2021
		du 01/07	du 01/01	du 01/07	du 01/01	
(Montants exprimés en dinars)		au 30/09/2022	au 30/09/2022	au 30/09/2021	au 30/09/2021	
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	46 714	88 244	28 976	56 410	43 122
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	188 074	174 494	125 305	136 551	93 689
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-	73 717	8 668	8 668	8 668
	Frais de négociation de titres	-	-1 293	-304	-776	-776
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-43 122	-	-10 258	-10 258
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	27 500	27 500	-	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	1 480	1 480	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	192	-	-	-
	Rachats :					
	- Capital	-	-26 000	-	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	1 075	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	1 090	1 090	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	264 858	297 377	162 645	190 595	134 445
ACTIF NET	En début de période	2 297 667	2 265 148	2 158 653	2 130 703	2 130 703
	En fin de période	2 562 525	2 562 525	2 321 298	2 321 298	2 265 148
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	22 948	23 208	23 208	23 208	23 208
	En fin de période	23 223	23 223	23 208	23 208	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	100,124	97,602	93,013	91,808	91,808
	En fin de période	110,344	110,344	100,021	100,021	97,602
	TAUX DE RENDEMENT	10,21%	14,96%	7,53%	9,43%	6,79%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRETÉS AU 30 SEPTEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2022, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :			1 671 361	2 068 558	397 197	80,723	-
- ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	42 469	-8 669	1,657	0,018
- ATL	TN0004700100	49 975	138 881	138 031	-850	5,387	0,154
- ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	155 552	18 952	6,070	0,010
- BNA	TN0003100609	7 000	79 309	58 023	-21 286	2,264	0,011
- CITYCARS	TN0007550015	500	3 635	5 516	1 881	0,215	0,003
- EURO-CYCLE	TN0007570013	5 550	119 959	171 123	51 164	6,678	0,057
- ONE TECH HOLDING	TN0007530017	14 520	84 555	106 867	22 312	4,170	0,018
- SAH	TN0007610017	18 050	133 502	176 457	42 955	6,886	0,022
- SFBT	TN0001100254	6 250	41 885	96 975	55 090	3,784	0,003
- SIAME	TN0006590012	22 000	78 960	76 912	-2 048	3,001	0,142
- SOTIPAPIER	TN0007630015	25 320	121 789	169 188	47 399	6,602	0,091
- SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	196 860	-7 716	7,682	0,362
- SOTUMAG	TN0006580013	40 000	124 000	202 720	78 720	7,911	0,303

- SOTUVER	TN0006560015	6 117	34 580	59 635	25 055	2,327	0,016
- SOTUVER NG	TNF8FC5GRVG9	1 112	8 379	9 897	1 518	0,386	0,003
- STA	TNNGTFLC2986	11 000	190 701	271 898	81 197	10,611	0,550
- STAR	TN0006060016	311	46 650	38 875	-7 775	1,517	0,013
- TPR	TN0007270010	20 000	72 262	91 560	19 298	3,573	0,040
Titres OPCVM :			101 003	98 122	-2 881	3,829	-
- Placement obligataire SICAV	TN0003100617	930	101 003	98 122	-2 881	3,829	0,033
Droits :			3	10	7	-	-
- ABDA381/27	-	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	-	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars			1 772 367	2 166 690	394 323	84,552	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2022	% de l'actif net
Compte Placement BNA	4 260	426 000	7 022	433 022	16,898
Total en Dinars	4 260	426 000	7 022	433 022	16,898

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2022
CPL LAC 100J 07 10 22 9,60%	07/10/2022	41 000	41 802
CPL LAC 100J 12 11 22 10,02%	12/11/2022	64 000	64 801
CPL LAC 100J 15 10 22 10,01%	15/10/2022	240 000	244 476
CPL LAC 100J 23 12 22 10,03%	23/12/2022	31 000	31 109
CPL LAC 100J 24 10 22 10,01%	24/10/2022	50 000	50 834

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2022	30 septembre 2021	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 571	7 828	8 085
Dépositaire (BNA)	300	300	300
Total en Dinars	8 871	8 128	8 385

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2022	30 septembre 2021	31 décembre 2021
Jetons de présence	-	-	75
Commissaire aux comptes	6 681	6 681	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	207	186	191
Autres (*)	26 117	24 842	16 553
Total en Dinars	33 005	31 709	25 779

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2022	30 septembre 2021	31 décembre 2021
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 320 800	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120	120
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	27 500	-	-
-Nombre de titres	275	-	-

Rachats effectués :

-Montant en nominal	-26 000	-	-
-Nombre de titres	260	-	-

Capital fin de période :

-Montant en nominal	2 322 300	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 223	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2022	30 septembre 2021	31 décembre 2021
Sommes non distribuables	249 473	144 443	101 581
Résultat non distribuable de la période :	246 918	144 443	101 581
5. Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	174 494	136 551	93 689
6. Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	73 717	8 668	8 668
7. Frais de négociation de titres	-1 293	-776	-776
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	1 480	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	1 075	-	-
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-98 796	-200 377	-200 377
<i>Total en Dinars</i>	150 677	-55 934	-98 796

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 septembre 2022	30 septembre 2021	31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	88 244	56 410	43 122
Régularisation lors des souscriptions d'actions	192	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	1 090	-	-
Total en Dinars	89 526	56 410	43 122

NOTE N°4 RELATIVE A L'ETAT DE RESULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes des actions	62 319	133 358	46 552	102 228	102 228
Revenus des titres OPCVM	-	4 994	-	4 907	4 907
Total en Dinars	62 319	138 352	46 552	107 135	107 135

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus du compte placement à terme BNA	7 466	17 274	5 167	16 040	21 482
Revenus du compte bancaire BNA	80	142	142	252	280
Total en Dinars	7 546	17 416	5 309	16 292	21 762

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	8 571	24 338	7 829	22 604	30 688
Rémunération du Dépositaire	300	890	300	890	1 190
Total en Dinars	8 871	25 228	8 129	23 494	31 878

	Période du 01/07 au 30/09/2022	Période du 01/01 au 30/09/2022	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021
Primes, indemnités et frais AGO	7 057	20 942	7 561	22 438	25 800
Jetons de présence	4 083	12 117	4 083	12 117	16 199
Redevance CMF	613	1 739	560	1 615	2 192
Honoraires du commissaire aux comptes	2 278	6 761	2 278	6 761	9 040
Autres (TCL et autres frais)	249	737	274	592	666
Total en Dinars	14 280	42 296	14 756	43 523	53 897

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

8. conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
9. encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.